



CONTRAT D'EXTENSION DE GARANTIE FLOWNEA (3 ANS – 75 € TTC)

Entre les soussignés :

1. La Société

GEBEL,

Société par Actions Simplifiée,

Siège social : 1 Rue Jacques Brel, 33700 MERIGNAC

SIRET : 988 026 134 00011

Représentant la marque **Flownea**,

Ci-après désignée “**Flownea**”.

2. Le Client

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone / Email : _____

Ci-après désigné “**le Client**”.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la souscription par le Client d'une **extension de garantie Flownea de 3 ans**, au prix de **75 € TTC**, venant s'ajouter aux 2 ans de garantie légale, pour porter la durée totale de garantie du produit Flownea à **5 ans** à compter de la date d'achat.

Article 2 – Produits concernés

L'extension de garantie s'applique exclusivement aux **WC intelligents de marque Flownea** achetés via les canaux officiels ou revendeurs agréés, et identifiés par la facture fournie par le Client.

Article 3 – Prestations couvertes

L'extension couvre :

3.1 Pièces de remplacement

Remplacement gratuit de toutes les pièces essentielles :

modules électroniques, carte mère, électrovannes, capteurs, mécanisme du couvercle automatique, panneaux de commande, systèmes de chauffe, buse/douchette, télécommande.

3.2 Assistance technique Flownea

Diagnostic à distance (photos, vidéos, tests), recommandations techniques et accompagnement pour l'installation des pièces.

3.3 Remplacement du produit

En cas d'impossibilité de réparer le produit par remplacement de pièce, Flownea pourra procéder au **remplacement du produit**.

Article 4 – Modalités d'intervention

- Le diagnostic est réalisé à **distance** par Flownea.
- Les pièces nécessaires sont expédiées **sans frais** au Client.
- Les interventions peuvent être réalisées :
 - par le Client, conformément aux instructions fournies ;
 - ou par un **professionnel choisi par le Client** ou proposé par Flownea via son réseau partenaire.
- **Les frais de main-d'œuvre ou de déplacement d'un artisan restent à la charge du Client.**

Article 5 – Exclusions

L'extension ne couvre pas :

- tout **usage non conforme** (ex. forcer manuellement un couvercle motorisé, manipulations contraires au fonctionnement automatique),
- chocs, casse, fissures, chute du produit,
- installation hydraulique/électrique non conforme,
- dégâts des eaux provenant de l'installation du Client,
- modifications internes non autorisées,
- nettoyage avec produits corrosifs,
- entartrage extrême en cas de non-respect des recommandations de traitement de l'eau,
- interventions d'un professionnel (main-d'œuvre).

Article 6 – Durée

La garantie totale couvre le produit pour **5 ans** (2 ans légaux + 3 ans extension).

La période commence à la **date d'achat indiquée sur la facture d'origine**.

Article 7 – Activation

L'extension doit être souscrite dans un délai de **30 jours après l'achat** du produit Flownea.

Le contrat prend effet dès réception du paiement de 75 € TTC.

Article 8 – Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut, les tribunaux du ressort du siège social de GEBEL seront compétents.

Signatures

Pour Flownea / GEBEL

Nom : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Pour le Client

Nom : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / _____